

Attention, prendre note qu'il n'y aura pas d'édition pour le journal le Courant du mois d'avril 2020



Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Jeudi, le 26 mars 2020

MOT DU MAIRE

Avec la menace du Coronavirus, nous sommes au cœur d'une crise sans précédent.

Je félicite, encourage et remercie les Gillois et Gilloises pour les efforts qu'ils font pour respecter les consignes de l'Agence de la santé publique. **C'est chacun chez nous, que nous sommes en sécurité, en protégeant les autres !**

En présence de ce gros nuage que nous avons au-dessus de la tête, je dis bravo pour les nombreux arcs-en-ciel qui nous rappellent que le beau temps reviendra.

Au sujet des affaires courantes :

Votre Conseil a pris la décision d'abolir les frais d'intérêts sur les comptes de taxes, **du 15 avril au 31 décembre 2020**. Maintenant, il appartient à chacun de gérer ses paiements préautorisés avec son institution financière. Donc, si vous n'êtes pas en mesure de payer votre dû aux dates habituelles, aucun frais d'intérêt ne sera chargé. Le Conseil a entrepris des négociations avec la Fabrique Ste-Élisabeth pour acquérir le presbytère. En gros, nous sommes disposés à verser 100 000 \$, soit 10 000 \$ par année pendant dix ans, sans intérêt. L'argent serait versé dans un fonds de prévoyance pour des projets d'entretien majeurs sur notre église. En même temps, des pourparlers ont lieu pour implanter à l'intérieur du presbytère de nouveaux services de santé pour notre population et celle de la région. Plus de détails vous seront fournis lorsque la négociation sera plus avancée.

À cause de la crise, **le service de cueillette des matières recyclables (bac bleu) est suspendu jusqu'à nouvel ordre** parce que notre recycleur, la société VIA ne peut traiter les matières de façon sécuritaire. Les citoyens peuvent conserver les matières jusqu'à la reprise du service. Le service des ordures (bac vert, gris ou noir) continue à être ramassé tel que le calendrier. **Aucun bac bleu ne sera ramassé jusqu'à nouvel ordre.**

Le projet d'agrandissement du Manoir visant à ajouter 14 chambres, avec soins aux usagers, est mis en suspens temporairement. La population sera consultée sous peu à ce sujet.

Un grand MERCI aux personnes qui s'exposent pour dispenser les services essentiels.

On va passer à travers, c'est temporaire !

Robert Samson, maire



RESTEZ CHEZ VOUS !

ÇA VA BIEN ALLER !

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CHÈQUES POSTDATÉS – PAIEMENTS PAR RETRAITS BANCAIRES (PRÉAUTORISÉS)

Compte tenu des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie mondiale du Coronavirus *Covid-19, le Conseil municipal, par la résolution 2020-03-71, a suspendu les intérêts du **15 avril au 31 décembre 2020**.

En gros, ce que cela veut dire :

- Pour les citoyens qui ont fourni des chèques postdatés ou qui sont inscrits aux paiements préautorisés, il est de votre devoir de communiquer avec nous par téléphone : **418 888-3198** ou par courriel : cmorin@stgilles.net **avant le 9 avril 2020 à 11 h** pour **arrêter** le processus d'encaissement des paiements de taxes si c'est ce que vous souhaitez faire. Dans le cas où vous ne communiquez pas avec nous pour faire arrêter vos chèques postdatés ou paiements préautorisés, ceux-ci seront encaissés normalement selon les dates d'échéances prévues au compte de taxes 2020.
- Il n'y aura pas de comptabilisation des intérêts, que vous procédiez aux paiements selon les échéances ou selon vos capacités d'ici la fin de l'année 2020. Par contre, si la transaction nous est retournée par l'institution financière, les pénalités s'appliquent.

Une belle alternative pour continuer à payer vos taxes à votre rythme :

- Attendu que le bureau municipal est fermé aux citoyens de façon « physique », vous pouvez opter pour le paiement électronique en ligne. Contactez votre institution financière pour la méthode. C'est facile, rapide et c'est selon vos capacités de payer en temps réel.
- À partir du 20 avril 2020, la majorité des institutions financières seront accessibles pour effectuer vos paiements de façon électronique.

J'avais déjà des difficultés pour payer mes taxes municipales :

- En n'ayant pas d'intérêts compilés entre le 15 avril et le 31 décembre 2020, cela vous offre une opportunité de reprendre le dessus. Optez pour le paiement électronique en ligne et faites de petits versements régulièrement même si c'est contraignant. C'est plus encourageant attendu que vous ne cumulez aucun intérêt d'ici le 31 décembre 2020.
- Vous pouvez aussi, toujours nous contacter pour prendre une entente de paiement par courriel à info@stgilles.net ou par téléphone : **418 888-3198**

